



FORMULAIRE D'ABONNEMENT Professionnel à Internet

COORDONNÉS

Mr Mme Mlle

Nom et prénom du responsable : N° CIN/Carte de séjour :

Raison Sociale : Code TVA :

Adresse sociale :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Fax : GSM :

Si vous êtes déjà abonné chez TOPNET, précisez votre code client : _ _ _ _ _

ABONNEMENT

Types d'abonnement :

Pack Pro

Pack RNIS 64 Kbps

Hébergement

Pack Web Access

Pack RNIS 128 Kbps

Nom de domaine

CONTRAT

Durée du contrat : 6 Mois 12 Mois 24 Mois Mois

Date du début :/...../.....

NOM DE DOMAINE & HÉBERGEMENT

Nom de domaine* (EN MAJISCULE).....

.com

.net

.org

.com.tn

.net.tn

.org.tn

Autres :

*Sous réserve de disponibilité.

ADRESSES E-MAIL*

e-mail :@.....

e-mail :@.....

e-mail :@.....

e-mail :@.....

e-mail :@.....

*Sous réserve de disponibilité.

Par la signature de ce présent contrat j'atteste avoir lu et approuvé sans réserves les conditions générales d'utilisation du service TOPNET et déclaré accepter toutes ses clauses.

Fait à :

le :/...../.....

TOPNET

CLIENT

IMPORTANT : Tout contrat d'abonnement doit être accompagné de la photocopie de la CIN ou de la carte de séjour du détenteur de la ligne téléphonique.

Article 1 : SUPREMATIE

Les présentes conditions constituent avec les conditions particulières précisées au contrat d'abonnement les seules clauses déterminantes de l'accord entre le client et TOPNET dont la signature par le client implique obligatoirement l'adhésion à l'intégrité, et sans restriction, de ces clauses.

Article 2 : DEFINITION DU SERVICE

2.1 Le service ADSL permet au client qui l'accepte de se connecter à internet, sans limitation de durée de connexion, grâce à une liaison haut débit. Deux types d'abonnement sont possibles :

2.2 ADSL 64/128 Kbps : ce service est destiné uniquement pour les particuliers

2.3 ADSL 128/256 : ce service est destiné pour les particuliers et les entreprises

ARTICLE 3 : CONFIDENTIALITE

Le droit d'accès accordé au client par son abonnement est strictement personnel. De ce fait, à chaque client est attribué un/des identifiant(s) (login) et un/des mot(s) de passe lui permettant de se connecter à Internet ou accéder aux services de messagerie électronique. L'/les identifiant(s) et le(s) mot(s) de passe confiés au client sont confidentiels. Le client est donc seul responsable de leur détournement ou utilisation non autorisée. Dans ce cas, le client s'engage à se prémunir contre ces éventualités et peut procéder, volontairement et à tout moment, au changement de ses paramètres de connexion.

Néanmoins, TOPNET peut effectuer des changements de l'/des identifiant(s) et/ou du/des mot(s) de passe du client pour des raisons d'ordre technique. Le client sera, dans ce cas, avisé 5 jours d'avance.

Article 4 : ACCES AU SERVICE ET ASSISTANCE

4.1 Pour accéder au service le client doit être dans une des zones desservies par le réseau.

4.2 Topnet garantit l'accès au service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'un évènement échappant à son contrôle et sous réserves des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels.

4.3 Tous les identifiants sont personnels et confidentiels ; ils ne peuvent être changés qu'après demande écrite de l'abonné.

4.4 Topnet met à la disposition de ses clients une assistance technique sept jours sur sept, et ce, sur ses numéros : 71 283 767 et 73 339 555.

Article 5 : CONDITIONS DE LOCATION OU DE PRÊT DU MATERIEL

Topnet offre la possibilité de prêter au client le matériel nécessaire à la connexion. En cas de résiliation du présent contrat, le client s'engage à remettre à Topnet en bon état ou de payer la valeur de l'équipement en cas de casse ou de panne.

Topnet offre également à ses clients la possibilité de louer ou d'acheter un modem WIFI. Dans le cas de la location, en cas de résiliation avant la fin de la période prédéfinie pour le transfert de la possession du modem, le client s'engage à restituer le modem à Topnet en bon état ou de payer sa valeur.

La récupération du matériel ou de sa valeur par Topnet est une condition nécessaire pour l'acceptation de la résiliation du contrat.

Article 6 : DUREE ET DATE D'EFFET

Le présent contrat, qui prend effet à partir de la confirmation de mise en service de la ligne, est souscrit pour une durée convenue entre les deux parties et mentionnée sur le contrat. A l'expiration de ce délai le contrat est reconduit tacitement.

La durée minimale du contrat est d'un (1) an.

Article 7 : FACTURATION

La facturation des sommes dues au titre du présent contrat court à compter de la date de confirmation de mise en service de l'accès ADSL.

Article 8 : TARIFS

8.1 Le client doit s'acquitter des frais d'abonnement. Les abonnements sont payables d'avances, selon la périodicité de paiement choisie.

8.2 Tout retard de paiement entraîne la suspension immédiate de l'accès.

8.3 En cas de rupture de contrat, la réactivation de l'accès ne peut être effectuée qu'après réception du règlement de la période précédente, y compris la période de suspension

Article 9 : RECLAMATION

Toute réclamation du client doit être formulée par écrit et adressé à la direction commerciale de Topnet.

ARTICLE 10 : LIMITES DE RESPONSABILITE

Le client est présumé connaître les caractéristiques et limites des services Internet et désengage par conséquent la responsabilité de TOPNET pour tout incident se rapportant aux points suivants:

- Le rôle de TOPNET est de fournir la connexion Internet au client par l'intermédiaire de son Centre Serveur et ne dispose donc d'aucune responsabilité sur les données transmises et ne peut exercer aucun contrôle sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des informations transmises.

- Les données circulant sur Internet ne sont pas protégées et peuvent faire objet à des actes de détournement éventuels, c'est ainsi que le client est réputé être responsable de la communication de mots de passe, codes confidentiels et de toute information sensible et des conséquences qui en découlent.

- Le client est entièrement responsable de son équipement connecté au Centre Serveur et de tout dommage éventuel pouvant survenir du fait de leur connexion.

- En cas d'hébergement d'un site web, le client est le seul responsable de son site web, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour. Il s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets sous les marques.

Article 11 : RESILIATION/FIN DU CONTRAT

L'application des présentes correspond à la durée de l'abonnement choisi par le client et mentionnée dans le contrat et à compter de la date de mise en service. Toutefois, le contrat est prorogé par tacite reconduction pour la même période que l'abonnement initial, sauf demande de rupture notifiée par l'une des deux parties et signalée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 30 jours avant échéance du terme d'abonnement.

Si la résiliation est demandée avant l'expiration de la durée minimale prévue à l'article 5, le client est redevable du montant restant à échoir pour la durée de l'abonnement.

Après réception de la lettre de résiliation, le contrat prend fin à l'expiration de la durée en cours.

Par ailleurs Topnet se réserve le droit de résilier le contrat dans les cas suivants:

- Non paiement de la facture après un délai supérieur à 15 jours suivant la lettre de mise en demeure sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception à la charge du client.

- Non respect par le client des dispositions du présent contrat.

Article 12 : DISPOSITIONS FINALES

Le présent contrat et le formulaire d'abonnement font corps.